

AFFAIRE N° 4OBJET : Echange de terrains avec la S.I.D.R.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Plan d'Aménagement du terrain des Hauts de Moufia, appartenant à la S.I.D.R., a réservé un emplacement de 26 655 m² pour des équipements scolaires et sportifs. Sur ce terrain doivent être édifiées, à brève échéance, une salle polyvalente de 300 m² et deux salles plus petites répondant aux besoins des habitants du quartier. Un groupe scolaire y est également prévu, dont l'inscription sur la liste d'urgence 1985 a été sollicitée du Vice-Rectorat.

La S.I.D.R. est disposée à échanger ce terrain, cadastré section BI n° 698, contre les terrains communaux suivants situés au bas de Bellepierre, dans un périmètre où cette Société envisage une importante opération anti-bidonville et a déjà acquis à cet effet de nombreux terrains.

- section AT n° 332	257 m ²
- section AT n° 341	242 m ²
- section AT n° 342 (50 % indivis)	165 m ²
- section DE n° 4	832 m ²
- section DE n° 102-103	2 574 m ²
- section DE n° 107-108	337 m ²
- section DE n° 124	535 m ²
- section DK n° 32	1 310 m ²

L'échange s'effectuera sur la base de l'estimation des Domaines, avec soulte à la charge de la Commune.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'échange et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 903 article 210 du budget communal.

Je mets la question aux voix.

LE SECRETAIRE lit l'avis des commissions :

- Cadre de Vie : Favorable, compte tenu des besoins dans le secteur de Moufia.
- Finances : favorable à la transaction.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

*Reçu à la Préfecture
le 21/05/1984*